

tous des gens de cœur et de courage, qui ne peuvent avoir eu la moindre pensée révolutionnaire en la signant. Cette adresse, écrite par une personne étrangère au pays et dont le nom ne figure pas au nombre des signatures, leur a été présentée dans une réunion et lue à la hâte. Tous ceux qui étaient présents la signèrent parce qu'ils n'y voyaient qu'un appel au peuple pour demander le redressement des griefs qui y sont énumérés ; et surtout une invitation aux jeunes Canadiens de Montréal de s'organiser pour résister au *Doric Club*. Vous ne voyez en effet, que des noms des jeunes gens de 18 à 20 ans sur cette adresse.

— Mais pensez-vous que M. André Ouimet, président de cette société ; M. Georges de Boucherville, secrétaire-correspondant ; M. J.-L. Beaudry, et les autres principaux, n'ont pas mis la main à la rédaction de ce manifeste ?

— Je suis à peu près sûr que non ; je le leur ai entendu dire à eux-mêmes, et je les crois. L'adresse leur fut lue en anglais et ils la signèrent de confiance, sans avoir fait attention à ce qu'elle pouvait comporter d'illégal et de compromettant ; comme leur principal but est de s'organiser contre le *Doric Club*, leur plus grand désir est de le rencontrer, et d'en venir aux mains avec les membres de ce club, qui les menacent par des affiches anonymes. Ils n'attaqueront pas le *Doric Club*, car ils désirent se tenir dans les bornes de la légalité ; mais ils les recevront rudement si ces derniers les attaquent, comme ils se vantent qu'ils le feront.

— Vous croyez que les *Fils de la liberté* n'ont pas d'autres desseins ?

— J'en suis certain. Ils se rassemblent régulièrement tous les lundis ; jusqu'ici il n'y a rien eu d'illégal dans leurs assemblées ; il n'y a eu aucun trouble, aucun désordre. Laissez-les faire, et vous verrez qu'avant peu la société se dissoudra d'elle-même.

— Mais pourquoi se sont-ils organisés en divisions militaires ?

— Mille pardons, milord ; on vous a mal renseigné, leur organisation ne comporte nullement des divisions militaires ; ce sont des sections locales, comme la section du foubourg Québec, du faubourg St-Laurent, St-Antoine, de la ville, afin de pouvoir avoir des assemblées particulières dans chacun de leurs quartiers, sans besoin de convocation générale. Mais tout cela, croyez-le, est tout autant pour le plaisir de la chose que pour celui qu'ils se promettent de bien rosser le *Doric Club*, s'ils le peuvent. Que voulez-vous que mille ou douze cents jeunes gens, presque des enfants, fassent, sans arme, dans une ville comme Montréal, quand même ils auraient des intentions mauvaises, ce qu'ils n'ont pas ?

— C'est assez mon opinion, reprit Lord Gosford après un instant de réflexion, mais ceux qui me conseillent sont d'une idée différente. Ils considèrent que Papineau tend à révolutionner le pays ; et ce qui les porte à le croire c'est la conduite de la Chambre d'Assemblée. J'ai voulu essayer la conciliation,

eh ! bien vous connaissez leur réponse fière et arrogante.

— Ceux qui vous conseillent, milord, excusez-moi si je prends la liberté de vous parler franchement. . .

— Parlez, parlez, M. de St-Luc, j'aime à vous entendre dire ce que vous pensez ; au moins vous, vous n'êtes pas mû par des sentiments d'hostilité politique ou de races.

— Milord, c'est justement parce que je suis étranger à tous les sentiments qui, dans ce pays, semblent exciter une partie de la population contre l'autre, que je pense pouvoir juger les choses sans passion. Vous venez de le dire, milord, les sentiments d'hostilité, soit d'origine, soit politique ou autres, faussent les idées.

— Ce n'est malheureusement que trop vrai.

— Eh ! bien, milord, quels sont ceux qui vous entourent, quels sont ceux qui assistent à vos conseils ? Des hommes hostiles aux Canadiens, qui ont intérêt à les calomnier, qui cherchent à les pousser à des actes de résistance qu'ils convertiront ensuite en actes de trahison, afin de les rendre criminels à vos yeux et aux yeux des autorités en Angleterre.

— Vous pensez donc que les Canadiens ne songent point à se révolter, reprit Son Excellence, qui décidément paraissait partager l'opinion contraire.

— S'ils songeaient à se révolter, milord, répondit de St-Luc avec animation, vous verriez des organisations partout ; ils achèteraient des armes, et ils n'en ont pas. J'ai un peu visité les campagnes avec ce M. DesRivières dont vous venez de parler ; or, nous n'avons ni vu ni entendu rien qui pût donner à soupçonner que l'on songeât, le moins du monde, à un soulèvement quelconque. J'ai assisté à quelques-unes des réunions locales des *Fils de la liberté*, et je n'ai rien entendu de révolutionnaire. Toutes leurs dispositions, tous leurs discours tendaient à préparer quelques bonnes râclées aux membres du *Doric Club* et aux L. P. S.

— Mais la Chambre d'Assemblée ?

— Il m'est tout à fait impossible, milord, de me former une opinion sur une question d'une aussi haute importance, et dans laquelle Votre Excellence est bien meilleur juge que moi, pourvu qu'elle ne juge que d'après elle-même et non d'après ceux qui l'entourent. Mais veillez, je vous conjure, ne pas oublier une chose, Milord ; c'est que le peuple qui ne voulut pas se joindre aux colonies anglaises révoltées, et qui préféra rester soumis à la Grande-Bretagne ; le peuple qui marcha joyeusement aux frontières en 1812, et versa son sang à Châteauguay et ailleurs pour défendre le drapeau anglais, ne doit pas légèrement être traité de rebelle. Si cette colonie eut été anglaise en 1775, elle se fut révoltée. Milord, votre esprit et votre jugement, doivent vous faire apprécier les raisons qui m'ont fait parler avec un peu de chaleur peut-être, mais avec franchise et avec conviction.

— Merci, M. de St-Luc, je réfléchirai à ce que vous venez de me dire.

Le procureur-général Ogden, était venu demander au gouverneur un moment d'entretien. Sir Arthur